

# Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015

Distr. générale  
30 avril 2015  
Français  
Original : anglais

New York, 27 avril-22 mai 2015

## Préparatifs de la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive\*\*

### Rapport du facilitateur

#### Nomination du facilitateur

1. En 1995, la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation a adopté une résolution sur le Moyen-Orient prévoyant, entre autres, la création au Moyen-Orient d'une zone effectivement vérifiable qui soit exempte d'armes de destruction massive nucléaires, chimiques et biologiques, et de leurs vecteurs. Par la suite, la Conférence d'examen du TNP de 2010 a souligné l'importance d'un processus conduisant à la pleine application de la résolution de 1995.

2. D'après le Document final de la Conférence d'examen de 2010, le Secrétaire général de l'ONU et les auteurs de la résolution de 1995, à savoir les États-Unis, la Fédération de Russie et le Royaume-Uni (ci-après dénommés « les organisateurs »), devaient convoquer, en 2012, en consultation avec les États de la région, une conférence à laquelle prendraient part tous les États du Moyen-Orient, en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de tous autres types d'armes de destruction massive, sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région, avec le plein appui et l'engagement sans réserve des États dotés d'armes nucléaires ». La conférence de 2012 aurait pour mandat la résolution de 1995.

3. Conformément aux mesures concrètes adoptées à la Conférence d'examen de 2010, le 14 octobre 2014, en consultation avec les États de la région, les organisateurs ont nommé M. Jaakko Laajava, Sous-Secrétaire d'État au Ministère des affaires étrangères de la Finlande, au poste de facilitateur, et ils ont désigné la

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (2 juin 2015).

\*\* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.



Finlande comme pays hôte de la conférence de 2012 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

4. À la suite de la nomination du facilitateur et de la désignation du pays hôte, un bureau chargé d'appuyer le facilitateur et d'aider à préparer la conférence a été créé au Ministère des affaires étrangères de la Finlande.

#### **Mandat du facilitateur**

5. Le facilitateur a pour mandat d'appuyer la mise en œuvre de la résolution de 1995 en procédant à des consultations avec les États de la région et en organisant la préparation de la conférence de 2012 et de faire appliquer les mesures de suivi qui auront été convenues par les États de la région à la conférence de 2012. Il doit également rendre compte à la Conférence d'examen de 2015 et aux réunions du Comité préparatoire.

6. Le facilitateur a présenté des rapports (NPT/Conf.2015/PC.I/11, NPT/Conf.2015/PC.II/10 et NPT/Conf.2015/PC.III/18) aux trois sessions du Comité préparatoire.

#### **Consultations tenues par le facilitateur**

7. Pour appuyer la mise en œuvre de la résolution de 1995 et préparer la conférence de 2012, le facilitateur a commencé dès octobre 2011 à recenser les idées, les vues et les attentes des États de la région concernant la création de la zone et la Conférence, afin d'obtenir leur contribution de base et de bien comprendre les différentes positions de départ.

8. Le facilitateur a voulu les consultations aussi ouvertes que possible afin que les vues de tous les États de la région soient prises en compte. Pour déterminer qui devrait être consulté dans la région, les organisateurs et le facilitateur se sont référés au paragraphe 3 du document GC (XXXIII)/887 de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en date du 29 août 1989, intitulé « Étude technique des différentes modalités d'application des garanties au Moyen-Orient ». Le facilitateur a encouragé tous les États du Moyen-Orient à se montrer ouverts et à penser à l'avenir et les a invités à se concerter et à coopérer entre eux de manière constructive. Tout au long de son mandat, il a souligné qu'en dépit du soutien considérable que lui-même, les organisateurs et la communauté internationale étaient en mesure d'offrir, c'était ces États qui devaient assumer la responsabilité de la conférence et de la création de la zone, et qui devaient prendre les choses en mains.

9. Le facilitateur et les membres de son bureau ont tenu, dans les capitales des pays de la région et en dehors de la région, près de 600 réunions et séances de consultation avec toutes les parties prenantes, notamment les États de la région, les organisateurs de la Conférence, les États dotés d'armes nucléaires, les organisations internationales compétentes, la société civile et d'autres parties intéressées. Ces consultations bilatérales et multilatérales ont été centrées sur les États de la région.

10. Entre octobre 2013 et juin 2014, le facilitateur a tenu cinq réunions informelles avec les organisateurs de la Conférence, avec la participation des États de la région, à Glion et à Genève (Suisse), afin d'aider les États de la région à se mettre d'accord sur différents aspects de l'organisation de la conférence devant se

tenir à Helsinki. Ces réunions ont permis de procéder à des échanges de vues sur la conférence et ses préparatifs; elles ont notamment porté sur l'ordre du jour, les modalités d'organisation et le règlement de la conférence. Les participants ont activement contribué au dialogue et présenté des propositions. Les organisateurs et le facilitateur ont été frappés par la détermination des participants à s'impliquer, leur désir d'avancer et leur attitude ouverte et constructive.

11. Malgré les efforts que le facilitateur et les organisateurs ont faits en 2014 et 2015 pour poursuivre ces réunions informelles et parvenir à la phase de rédaction, il n'a pas été possible de convoquer une autre réunion.

12. Dans le document final de la Conférence d'examen de 2010, il a été noté que la société civile jouait un rôle important dans l'application de la résolution de 1995 et tous les efforts déployés à cet égard ont été encouragés. Le facilitateur et son équipe ont participé à diverses manifestations organisées par des acteurs de la société civile et se sont efforcés de collaborer activement avec les organisations non gouvernementales, les établissements universitaires et les groupes de réflexion.

### **Préparatifs de la Conférence**

13. Selon le Document final de la Conférence d'examen de 2010, le Secrétaire général de l'ONU et les auteurs de la résolution de 1995 sont chargés de convoquer la conférence, à laquelle participeront tous les États du Moyen-Orient. Pour établir la liste des participants régionaux, les organisateurs et le facilitateur se sont référés au document de l'AIEA mentionné plus haut au paragraphe 8.

14. En ce qui concerne la date et le lieu de la Conférence, la Finlande, en sa qualité de pays hôte, a annoncé qu'elle était prête à organiser la Conférence à Helsinki dans les plus brefs délais.

15. En mai 2012, le bureau du facilitateur a présenté aux États de la région des documents officiels portant sur divers aspects relatifs à l'organisation de la conférence et aux questions de fond devant y être traitées pour les aider à déterminer les dispositions sur lesquelles ils pourraient librement se mettre d'accord. En octobre 2012, sur la base des contributions reçues, il a fait distribuer des documents officiels mis à jour contenant ses propositions pour la Conférence, y compris l'ordre du jour, les modalités d'organisation et le règlement intérieur. Il s'est efforcé de tenir compte des différents points de vue des États de la région concernant la conférence et la création de la zone.

16. Lors des consultations bilatérales et multilatérales tenues par le facilitateur, les États de la région ont présenté par écrit et oralement, à titre officiel et officieux, des propositions concernant l'organisation de la conférence. Le 19 avril 2013, la Tunisie a présenté, au nom des États membres de la Ligue des États arabes, un document de travail (NPT/CONF.2015/PC.II/WP.34) contenant une annexe intitulée « Position des États arabes au sujet de la note libre établie par le facilitateur de la Conférence de 2012 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive ».

17. En novembre 2014, le bureau du facilitateur a rédigé une note d'orientation portant sur les principaux aspects de l'organisation de la conférence. Ce document a été distribué à tous les futurs participants de la Conférence pour qu'ils puissent s'y référer lors des consultations afin de faire progresser celles-ci.

18. Dans le document final de la Conférence d'examen de 2010, de nouvelles mesures visant à appuyer la mise en œuvre de la résolution de 1995 ont été approuvées; il serait notamment demandé à l'AIEA, à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et à d'autres organisations internationales compétentes d'établir, en prévision de la conférence de 2012, des documents d'information concernant les modalités devant régir la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, ainsi que de leurs vecteurs, compte tenu des travaux déjà entrepris et de l'expérience acquise. Le facilitateur a demandé à l'AIEA, à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, à l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines et à la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires de lui fournir les documents en question, ce qu'elles ont fait, après quoi il les a transmis aux États de la région en décembre 2012.

### **Tenue de la Conférence**

19. Il n'a pas été possible de convoquer en 2012 une conférence à laquelle auraient participé tous les États de la région, comme cela avait été prévu. À la suite des déclarations des organisateurs à ce sujet, le report de la Conférence a suscité une grande déception, mais tous les États de la région ont fait savoir qu'ils souhaitaient poursuivre les préparatifs. Le Gouvernement finlandais a annoncé qu'il restait disposé à accueillir la conférence. Le facilitateur a déclaré qu'il poursuivrait les préparatifs en collaboration avec les États de la région et les organisateurs.

20. Le Gouvernement finlandais et le facilitateur remercient toutes les parties de la coopération et du soutien considérables qu'elles leur ont apportés pendant toutes la durée des travaux du facilitateur. Les Gouvernements de l'Arabie saoudite et du Royaume-Uni ont fourni une assistance pour le financement de ces travaux et le Gouvernement suisse a apporté un soutien financier et logistique pour l'organisation des réunions informelles en Suisse. Le facilitateur remercie tous ces gouvernements de leur précieuse assistance.